



L E V E R N O I S

B U L L E T I N M U N I C I P A L

Séance du 8 septembre 2008

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Catherine PION, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Didier BERNARD.

Absents excusés : Isabelle LENET,
Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- PLACEMENT A LA TRESORERIE

Considérant que le remboursement anticipé d'un emprunt contracté pour la viabilisation de la zone artisanale des Bonnes Filles occasionne d'importantes pénalités,
Considérant que l'emprunt de viabilisation a été contracté au taux de 3.14% sur une période de 15 ans,

Le Conseil décide :

- d'ouvrir un compte à terme, au taux de 4,22% pour 1 an, pour un montant de 198 000 €, auprès de la Trésorerie de Beaune.
- de charger le Maire de signer les actes correspondant.

Les 2 placements seront reconduits tant que la commune ne sera pas en mesure de réaliser les travaux de fin de viabilisation, 2 terrains étant encore à vendre.

2- PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COMBERTAULT

Le Maire présente au Conseil la délibération du Conseil Municipal de Combertault en date du 27 juin 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne pas demander à être consulté lors de cette élaboration.

3- POSE D'UN TRANSFORMATEUR ZA LES BONNES FILLES

Le Maire informe le Conseil que, suite à la sollicitation d'aide financière auprès du SICECO, celui-ci accepte de participer à hauteur de 50 % aux travaux d'extension du réseau électrique nécessaires à l'alimentation de la ZA « Les Bonnes Filles ».

La part restant à la charge de la Z.A. sera de 22 307.46 €.

4- PANNEAU ZA LES BONNES FILLES

Le Conseil décide de commander aux Enseignes Decosne un panneau indiquant les 2 parcelles restant à vendre en Zone Artisanale des Bonnes Filles.

5- CROIX DU VILLAGE

Le Maire fait lecture du courrier de l'Association pour la Sauvegarde des Edifices Ruraux de la Côte d'Or (ASERU 21) ainsi que celui la Fondation du Patrimoine concernant la restauration de la croix du village.

Les travaux ne devront commencer qu'après confirmation de l'accord de leur subvention.

6- COLLECTE DES PNEUS

Le Conseil accepte le devis de Bourgogne Recyclage d'un montant de 336 € pour l'enlèvement des pneus entassés devant l'ancienne gare.

7- MODIFICATION DES BAUX DE TERRES COMMUNALES

• Le Maire informe le Conseil que le bail de la parcelle de terre communale lieu-dit "Ligrolles" cadastrée ZC 228 (partie) attribué à M. Philippe WOLTERS est à renouveler. Il rappelle aussi au Conseil qu'une partie de la parcelle (0.667 ha) a été vendue à la SCI du Bois Gentil en 2008, la superficie de location restante est donc de 4.438 hectares. Montant de la location 2008: 238 €.

• Bail SCI BICHAT (Golf) : le Conseil après avoir délibéré décide que la parcelle de terre où se trouvent les bancs, route de Combertault, sera retirée des surfaces louées.

8- ATESAT

Le conseil sollicite l'assistance de la DDE et de l'ATESAT pour l'étude du projet de viabilisation des parcelles à urbaniser lieu-dit « les Curtilles » et « Le Corton ».

9- INDEMNITES A LA TRESORIERE

Le Conseil fixe à 100% le taux de l'indemnité de conseil attribué au Receveur de la Trésorerie, soit environ 300 €.

10- DIVERS

• Les bennes à papier et à verre : la décision prise lors du dernier conseil concernant le déplacement des bennes de l'autre côté du mur de l'abribus est annulée. Elles seront installées route de Challanges.

• La liste des électeurs - pour le renouvellement du conseil d'administration - retraités CNRACL habitant la commune est affichée en mairie.

• Jeu des enfants sur le golf :

A la demande du propriétaire du golf il est rappelé que le golf est un terrain privé et qu'il n'est pas une aire de jeu pour les enfants.

• Nous vous rappelons ci-dessus les horaires d'utilisation des tondeuses :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Par souci de bon voisinage et pour éviter les appels téléphoniques au Maire des riverains, nous vous recommandons de respecter scrupuleusement les horaires indiqués.

M. le Député-Maire de Beaune propose une visite de l'Assemblée Nationale le lundi 17 novembre avec une participation aux frais de 110 € par personne comprenant le transport SNCF et le banquet au restaurant de l'Assemblée. Toute personne du village intéressée peut s'adresser au secrétariat de la Mairie de Levernois avant le 30 septembre 2008.

11-Subventions qui viennent d'être versées aux associations :

Comité des Fêtes levernois	1700 € + 600 € de remboursement de frais avancés à la commune par le comité pour le paiement des musiciens qui ont animé le repas des anciens et le 14 juillet.
Association Foncière Levernois	100 Euros
Association La Passerelle	80 Euros
Ligue contre le Cancer	160 Euros
Secours Populaire Français - Beaune	80 Euros
Association Sclérosés en Plaques	80 Euros
Banque Alimentaire de Bourgogne	200 Euros
Journée des Aveugles	80 Euros
Croix Rouge Française Beaune	80 Euros
Association les Papillons Blancs Beaune	200 Euros
A.D.M.R. du Pays Beaunois	120 Euros
Service Mutualiste de Maintien à Domicile	80 Euros
Tojos du Vernois	300 Euros
Association contre la Myopathie	80 Euros
Société de Chasse de Levernois	130 Euros
Protection civile Beaune	150 Euros
Vélo Sport Beaunois	50 Euros
Association Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	80 Euros
Association Golf Levernois	500 Euros
Association les Amis de la BDP	61 Euros
Tennis Club	150 Euros
Coopérative scolaire (départ de la Directrice)	50 Euros

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS : 5 111 Euros.

Le Conseil prend connaissances du courrier de remerciements de M. Le Président du Comité des Fêtes de Levernois.

Le Maire
Serge COLLAVINO

